

# Manuel Suisse d'Audit: Tenue de la comptabilité et établissements des comptes – Etude détaillée et cas pratiques

15 septembre 2022 (Lausanne, journée entière)

## Public visé

- Membres de la profession, qui établissent ou vérifient des comptes annuels établis selon le Code des obligations

## Contenu

- 4 workshops traitant de problématiques particulières liés à la tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes

## Conditions-cadres

Connaissances en matière de comptabilité

## Vos avantages

Vous connaîtrez

- Le traitement comptable selon le Code des obligations des thématiques abordées dans les workshops

Vous saurez

- Traiter les thématiques abordées en conformité avec le Code des obligations

## Responsable du séminaire

**Yves Darbellay**, expert-comptable diplômé, Directeur général – Associé, Fiduciaire FIDAG SA, membre de la commission technique d'audit, chargé de cours à HEC Lausanne, yves.darbellay@fidag-sa.ch, www.fidag-sa.ch

## Conférenciers

**Yves Darbellay**, (voir ci-dessus)

**Nuno Dias**, Expert-comptable diplômé, Directeur financier, TELEVERBIER SA

**Daniele Raffaele**, Expert-comptable diplômé, MAS in international taxation, Associé, Fiduciaire Muller Christe & Associés SA

**Xavier Rappaz**, Expert-comptable diplômé, Responsable comptabilité, Ardentis Clinique Dentaire

## Date

15.09.2022 journée entière

## Lieu

Hôtel de la Paix  
Avenue Benjamin Constant 5  
1003 Lausanne  
www.hoteldelapaix.net

## Prix du séminaire

CHF 780.– non-membre  
CHF 680.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

## Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

## Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

## Programme

	Thèmes	Conférenciers
08.00–08.30	Café d'accueil	
08.30–10.00	Atelier 1	Yves Darbellay
	Atelier 2	Daniele Raffaele
10.00–10.30	Pause-café	
10.30–12.00	Atelier 2	Daniele Raffaele
	Atelier 1	Yves Darbellay
12.00–13.30	Repas de midi	
13.30–15.00	Atelier 3	Yves Darbellay
	Atelier 4	Nuno Dias & Xavier Rappaz
15.00–15.30	Pause-café	
15.30–17.00	Atelier 4	Nuno Dias & Xavier Rappaz
	Atelier 3	Yves Darbellay
<b>Atelier 1</b>	Nouveau droit de la société anonyme Capitaux propres Proposition d'emploi du bénéfice au bilan Réserves latentes Titres et propres parts de capital	Yves Darbellay
<b>Atelier 2</b>	Monnaies étrangères Stocks et travaux en cours: évaluation et présentation	Daniele Raffaele
<b>Atelier 3</b>	Annexe aux comptes annuels Evaluation d'actifs cotés en bourse ou ayant un prix courant observable	Yves Darbellay
<b>Atelier 4</b>	Reconnaissance des revenus Garanties, déclarations de soutien et postposition Transactions avec des parties liées Assainissement	Nuno Dias & Xavier Rappaz

### Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch), en particulier:

#### Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

#### Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

#### Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

**Annulation** jusqu'au délai d'annulation: sans frais

**Annulation** après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

**Annulation** à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

#### CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch).